

## Lancement de l'appli CPF : le Cnam, acteur majeur du droit à la formation

Dès le 21 novembre 2019, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) se mobilise pour le lancement de l'application compte personnel de formation (CPF). Dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui introduit la notion de garantie universelle d'accès à la formation tout au long de la vie, le Cnam déploie progressivement son offre de formation sur le nouveau service MonCompteFormation et son application mobile associée.

Face au défi que représente le droit individuel à la formation, il accompagne ainsi toutes et tous dans la construction de leur parcours professionnel tout au long de la vie. Le Cnam dispose d'un large catalogue de formation dans les domaines des sciences exactes, techniques et tertiaires. Proposée en présentiel ou à distance, l'offre est accessible sur l'ensemble des territoires, à travers son réseau de centres en région. Les formations restructurées en bloc de compétences et certifiées par France Compétences sont toutes éligibles CPF. Les 15 premières offres ouvertes au CPF sont les formations Entrepreneur de petite entreprise, Gestion des risques professionnels et environnementaux, Animer une équipe dans le milieu de l'assurance, Préparation au PIX (acquisition de compétences numériques) ou encore Gestion fiscale d'une entreprise. Elles seront rapidement suivies d'autres formations, selon le calendrier de démarrage des enseignements.

Seul établissement d'enseignement supérieur dédié à la formation professionnelle, le Conservatoire se distingue par une offre globale associée à un accompagnement individualisé. Dans le cadre du compte personnel de formation, il est possible de financer directement une validation des acquis de l'expérience (VAE) afin de transformer une expérience en diplôme. Fort d'une expertise reconnue de longue date, le Cnam propose un accompagnement VAE de proximité, partout en France. En complément, des bilans de compétences, également éligibles CPF, permettent de construire un projet d'évolution professionnelle personnalisée.

Avec la mise en place de l'appli CPF, chacun dispose dorénavant d'un crédit, en euros, pour se former selon ses motivations et aspirations. Dans ce cadre, le Cnam peut apporter son expertise à la constitution des dossiers CFP ainsi que des conseils sur les financements complémentaires qui viendraient abonder la dotation déjà prévue par le dispositif. Afin d'apporter une information en temps réel, le Cnam met en place une veille de l'actualité du compte personnel de formation à suivre sur les réseaux sociaux avec le #VeilleCnamCPF ainsi que des conseils sur le CPF à retrouver avec le #InfoCnamCPF.

Enfin, comme l'a montré l'enquête Harris Interactive *Les Français et les enjeux de la formation*, si 93% des Français estiment qu'il est important de suivre une formation au cours de sa vie professionnelle, plus de la moitié admet se sentir mal informé, autant sur les dispositifs et les financements proposés que sur l'offre disponible. C'est pourquoi le Conservatoire, lieu repère incontournable pour s'informer et s'orienter sur le compte personnel de formation, lance une grande campagne de sensibilisation et d'information à travers une série d'infographies pour toutes celles et ceux qui souhaitent mieux appréhender les différents dispositifs de formation professionnelle avant de se lancer dans l'aventure.

**21 novembre 2019**

**Contact presse**



**Amélie Zanetti**

01 53 01 82 77

06 33 59 34 18

## **Le compte personnel de formation (CPF)**

[Tout ce qu'il faut savoir](#)